

Motion populaire ASI Fribourg

Pour une VRAIE mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts

Le Conseil d'Etat est chargé de présenter un projet de loi pour mettre en œuvre l'initiative populaire « pour des soins infirmiers forts », acceptée le 28 novembre 2021 par 64,7% des citoyens fribourgeois et ainsi lutter contre la pénurie de soignant déjà alarmante dans notre pays. Pour faire face à cette urgence sanitaire, les cantons sont appelés à mettre en place rapidement des actions visant à améliorer les conditions de travail du personnel infirmier et rendre ainsi cette profession plus attractive.

Le projet de loi doit prévoir notamment :

- L'égalité entre les salaires du personnel infirmier et ceux des autres professions titulaires d'un Bachelor.
- Les indemnités financières pour les remplacements de dernières minutes.
- L'amélioration des indemnités de nuit.
- Une dotation en personnel adaptée aux besoins des patients et à la charge de travail réelle sans affecter la sécurité et la qualité des soins.
- Une meilleure utilisation des compétences des professionnels de santé (skill grade mix) ;
- Le remplacement systématique des absences grâce à un système de « pool » de remplacement compétent pour chaque secteur, y compris pour les soins de longue durée.
- Des mesures améliorant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Arguments

Alors que l'initiative a été acceptée par une large majorité des citoyens fribourgeois il y a 3 ans, le Conseil d'Etat a présenté, le 9 septembre 2024, des « mesurètes » qui ne répondent pas à la volonté populaire clairement exprimée dans les urnes et qui ne permettront pas de mettre fin à la pénurie de personnel infirmier. Pour rappel, un tiers des infirmières et infirmiers formés quittent la profession avant l'âge de 30 ans. Comme le montre le rapport " Identification des facteurs permettant de rester plus longtemps dans la profession infirmière ou ASSC". Les causes de cet exode sont liées à une charge de travail trop importante et à une augmentation de l'absentéisme, chroniquement élevé dans certains secteurs. Cette problématique ainsi que les pressions constantes sur les dotations dans les soins, épuisent les soignants mais touchent aussi les patients car elles affectent la qualité et la sécurité des soins. C'est pourquoi, il est nécessaire d'agir urgemment sur les différentes mesures relevées dans le rapport susmentionné afin de permettre le maintien du personnel soignant qualifié dans les soins.

Les cantons voisins développent des programmes ambitieux pour améliorer les conditions de travail. Si Fribourg ne réagit pas, les infirmières et infirmiers formés dans notre canton iront travailler ailleurs par manque d'attractivité, ce qui aggravera encore la pénurie déjà existante.

Compte tenu du vieillissement de la population, de l'augmentation de la complexité des cas et de la modification du fonctionnement des hôpitaux, le canton de Fribourg doit prendre des mesures efficaces pour réellement mettre en œuvre l'initiative « pour des soins infirmiers forts » et garantir des soins sécuritaires de qualité à toute sa population.

Actuellement, les cantons et la Confédération ont lancé une offensive de formation. Il ne faut pas s'arrêter là car ce serait synonyme de gaspillage des finances publiques lorsque l'on sait que de nombreux étudiants quittent la profession avant même la fin de leurs études.